



15ème législature

| | | |
|--|--|--|
| Question N° : 19583 | De M. Éric Pauget (Les Républicains - Alpes-Maritimes) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Intérieur | | Ministère attributaire > Intérieur |
| Rubrique > police | Tête d'analyse > Saison estivale : pour des renforts au commissariat d'Antibes-Vallauris | Analyse > Saison estivale : pour des renforts au commissariat d'Antibes-Vallauris. |
| Question publiée au JO le : 14/05/2019 Réponse publiée au JO le : 02/07/2019 page : 6177 | | |

Texte de la question

M. Éric Pauget appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le renforcement ou, a minima, le maintien des effectifs de police durant la saison estivale 2019, au sein du commissariat d'Antibes-Vallauris. En effet, pour l'année 2018, comme lui avait annoncé son prédécesseur, deux compagnies républicaines de sécurité ont été affectées dans le département des Alpes-Maritimes au titre des renforts saisonniers, ces effectifs pouvant également être renforcés, si besoin, par ceux de la compagnie départementale d'intervention et de la sûreté départementale. Il lui rappelle l'importance des renforts saisonniers pour les communes touristiques du département des Alpes-Maritimes et en particulier ceux qui doivent être affectés au commissariat d'Antibes-Vallauris, compte tenu du doublement de la population de cette collectivité durant la période touristique. C'est également durant cette même période qu'ont lieu des événements culturels d'envergure, comme par exemple « le festival du jazz » à Antibes Juan-les-Pins. Aussi, alors même que la saison estivale 2019 va débiter, il lui demande de lui indiquer quels seront les effectifs de renforts saisonniers qui seront affectés au département des Alpes-Maritimes et en particulier au commissariat d'Antibes-Vallauris.

Texte de la réponse

Le ministère de l'intérieur est particulièrement attentif à la sécurité dans les lieux de vacances connaissant une forte affluence saisonnière. Chaque année, l'Etat met en œuvre un dispositif global (ordre public, sécurité routière, sécurité civile, militaires de l'opération Sentinelle, etc.) pour assurer la sécurité des français et de tous ceux qui viennent visiter la France durant l'été. Des mesures spécifiques visent, par exemple, à sécuriser les déplacements sur l'ensemble des réseaux de transport ou à accompagner, en lien étroit avec les organisateurs et les collectivités territoriales concernées, les grands événements festifs, sportifs ou culturels de l'été. En matière de lutte contre la délinquance, des « renforts saisonniers » de gendarmes et de policiers sont déployés dans les secteurs les plus touristiques pour renforcer les effectifs locaux des forces de l'ordre et répondre aux besoins accrus de sécurité. Le département des Alpes-Maritimes, confronté à des enjeux touristiques, et donc économiques, de premier plan, est naturellement l'un des bénéficiaires de cette politique de renforcement des effectifs territoriaux durant la période estivale. La circonscription de sécurité publique d'Antibes bénéficiera ainsi, cet été, de « renforts saisonniers » à hauteur de 7 fonctionnaires, qui seront mobilisés sur des missions opérationnelles. Par ailleurs, des renforts départementaux seront, comme tout au long de l'année, mobilisés chaque fois que nécessaire. Le département des Alpes-Maritimes disposera du soutien de 2 compagnies républicaines de sécurité (CRS), dont une sera plus spécifiquement chargée d'assurer une mission de police générale et de lutte contre la délinquance dans les villes de



Cannes, Grasse et Antibes. A Cannes, un « poste de police et de sécurité des plages » sera en outre armé par des fonctionnaires des CRS. Par ailleurs, des nageurs-sauveteurs des CRS seront, cette année encore, déployés dans certains secteurs du département pour concourir, en appui des communes, à la mission de surveillance des plages et baignades. L'Etat s'engage donc pour assurer le succès de la saison touristique, si importante pour la Côte d'Azur. Il convient toutefois de noter que, dans ce domaine comme dans d'autres, la sécurité ne peut relever de la seule action de l'Etat. Il convient de développer et de mettre en œuvre une sécurité globale qui s'appuie sur un continuum de sécurité et, en tout état de cause, sur des partenariats et des complémentarités renforcées entre l'ensemble des acteurs locaux (services de police et de gendarmerie, élus locaux, polices municipales, acteurs de la sécurité privée, etc.).